

N° 23	Des Apprentis Documentalistes Ou <i>Des élèves « Délégués C.D.I. »</i>
Intitulé de l'action :	

Identification Etablissement

Etablissement	Collège SAINT EXUPERY - ROSNY-SOUS-BOIS (93)
Téléphone / mel	01.48.94.52.62 / ce.0930593P @ac-creteil.fr
Chef d'établissement	Madame Christine THIEBOT

Description du projet expérimental

Contexte de l'établissement/ Diagnostic initial	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté à se repérer dans le C.D.I. • Inégalité de la fréquentation volontaire selon les niveaux. • Problème de gestion des flux : avec le succès grandissant du CDI, l'afflux aux récréations ou à midi rend impossible un accueil pour tous et oblige à fermer le lieu à partir d'un certain nombre d'élèves présents.
Champ de l'expérimentation	Enseignement des disciplines - Organisation pédagogique de l'établissement - Lutte contre la difficulté scolaire et l'illettrisme - Pratique pédagogique du numérique.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Pouvoir garantir l'accès libre du CDI au plus grand nombre. • Permettre l'appropriation du CDI par les élèves. • Réutiliser, consolider et automatiser les compétences info documentaires (compétence 4 du socle commun). • Travailler l'autonomie, l'initiative et la solidarité entre élèves (compétences 6 et 7 du socle commun).
Descriptif de l'action	Des élèves volontaires « <i>Apprentis Documentalistes</i> », autonomes et entreprenants, jouent un rôle actif au CDI : ils prennent une part dans son fonctionnement (gestion administrative, production d'outils, réalisation d'expositions).
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • LES MISSIONS : <ul style="list-style-type: none"> - présence obligatoire pour l'accueil des élèves pendant au moins une récréation par semaine : <ul style="list-style-type: none"> ○ gestion informatisée des présences, ○ gestion informatisée des prêts de ressources et de leurs retours, ○ mise à la disposition des élèves pour informer, guider, conseiller ; - participation obligatoire à un club du midi (en dehors des activités volontaires) pour travailler avec les professeurs documentalistes à un projet pour le CDI : <ul style="list-style-type: none"> ○ élaboration d'un « manuel de survie du parfait Délégué CDI », ○ construction d'un CDI virtuel, ○ organisation des expositions ... - présence obligatoire pendant des heures de permanence au moins une fois par semaine pour : <ul style="list-style-type: none"> ○ assurer le secrétariat du CDI : gestion administrative et téléphone, ○ accueillir des élèves venus librement pendant que les professeurs documentalistes assurent des séances pédagogiques avec des classes (conseils en matière de lecture, aide aux recherches...), ○ aider matériellement si besoin les professeurs documentalistes qui assurent des séances pédagogiques ; - suggestion d'ouvrages : <ul style="list-style-type: none"> ○ avis donné sur les acquisitions nécessaires, ○ choix d'un livre qui sera acheté et qui enrichira le fonds du CDI. • RECRUTEMENT DES ELEVES, en septembre, janvier et avril : <ul style="list-style-type: none"> - appel à candidature dans toutes les classes ;

	<ul style="list-style-type: none"> - inscription sur une liste de candidats volontaires ; - réunion des candidats validés pour une séance de formation : définition des missions, formation aux tâches et activités.
Caractère expérimental	<ul style="list-style-type: none"> • Changement de posture des élèves : prise de responsabilités, d'initiatives, rôle d'« acteurs solidaires » (apprentissage et évaluation des compétences 6 et 7 du socle commun). • Mobilisation de compétences en soumettant les élèves au « principe de réalité » (apprentissage et évaluation de la compétence 4 du socle commun).
Mesures dérogatoires	<ul style="list-style-type: none"> • Types d'activités des élèves : gestion de missions habituellement effectuées par les adultes. • Emplois du temps éventuellement modifiés pour accomplir certaines missions : <ul style="list-style-type: none"> - absence et rattrapage de certains cours si nécessaire ; - présence en dehors des heures de cours si nécessaire.
Critères d'évaluation (qualitatifs et quantitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de candidatures volontaires pour la fonction. • Acquisition des compétences 4, 6 et 7. • Augmentation des récompenses pour ces élèves participants. • Augmentation du taux de fréquentation et des taux de prêts. • Indicateurs de Vie Scolaire : incidents / détérioration / sanctions au CDI. • Après le collège : fréquentation des CDI au Lycée, nombre de lycéens engagés (délégués de classes, CVL, MDL...). • Changement de regard sur ce que peut apporter le CDI. • Appropriation, compréhension et respect du lieu. • Plaisir à venir au CDI (confiance / estime de soi / amélioration de l'ambiance de travail : sérénité et responsabilité).
Classe(s) concernée(s)	Élèves volontaires de toutes les classes et de tous les niveaux : entre 60 et 80 élèves sur l'année soit environ 15 % de l'effectif total.
Disciplines / équipes concernées	Madame Christine THIEBOT, Principale Madame LACROSSE, Professeure Documentaliste Madame ROY, Professeure Documentaliste
Partenaires et intervenants éventuels	